

Report 3.907 97

Perception de Taravao.

Patentes fixes.....	76 04
— proportionnelles.....	28 33
Frais d'avertissement.....	» 70
Formules.....	10 »
	<hr/>
	115 07

Perception de Moorea.

Contribution personnelle.....	100 »
Frais d'avertissement.....	» 50
	<hr/>
Licences.....	333 33
Frais d'avertissement.....	» 10
Formules.....	2 50
	<hr/>
	335 93

Perception des îles Marquises.

Contribution personnelle.....	460 »
mobilière.....	12 »
Patentes fixes.....	779 16
— proportionnelles.....	212 50
Formules.....	65 »
	<hr/>
	1.528 66

Perception des îles Tuamotu.

Patentes fixes.....	379 70
— proportionnelles	74 05
Frais d'avertissement.....	1 60
Formules.....	27 50
	<hr/>
Licences.....	250 »
Frais d'avertissement.....	» 10
Formules.....	2 50
	<hr/>
	252 60
	<hr/>
	6.723 58

Art. 2. Le Directeur de l'Intérieur p. i. est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 23 février 1886.

Signé : MORACCHINI.

Par le Gouverneur :

Le Directeur de l'Intérieur p. i.,

Signé : ALPH. BONNET.